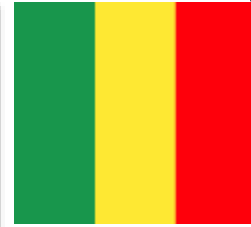




MINISTRE DE LA SECURITE ET DE LA PROTECTION CIVILE



**Les nouveaux défis sécuritaires dans la zone UEMOA
et la région du G5 Sahel: Cas du Mali**

PLAN

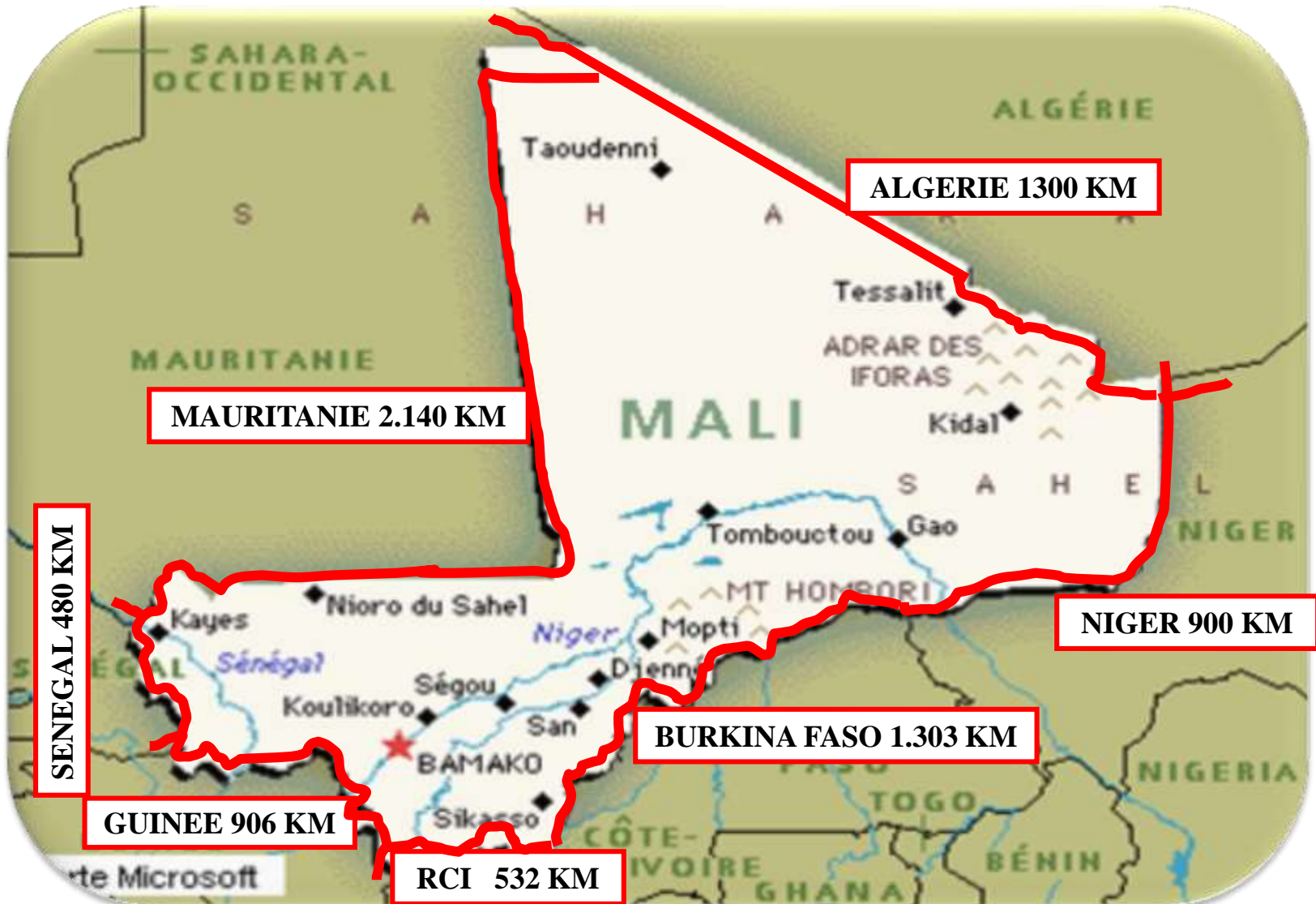
- 1. Focus sur la situation sécuritaire**
- 2. Mesures adoptées par le Gouvernement**

IM

La situation sécuritaire demeure fragile malgré les énormes efforts nationaux et internationaux consentis pour enrayer le fléau de l'insécurité.

1- Focus sur la situation sécuritaire

1.1 Géographie du Mali



1.2- Menaces

- Terrorisme;
- Assassinat;
- Violences intercommunautaires et intracommunautaires;
- Trafic de drogue et d'armes;
- Banditisme résiduel.

1.3 Groupes terroristes

ANSARDINE-FLM- Ansar al-Islam –Katibat du Gourma- Jamaat Nosrat al-Islam (fusion Almourabitoune et AQMI) et EIGS .

Forces

- Capacités terrestres
- Détermination
- Idéologie (politique, religieuse)
- Disponibilité du renseignement
- Soutien occulte
- Liens sociaux
- Instrumentalisation des vieilles tensions inter ou intracommunautaires

Faiblesses

- impossibilité de contrôler tout le territoire
- Manque de moyens aériens
- Adhésion limitée des populations

Capacités insuffisantes pour résister à une opération d'envergure

Trafic de drogues et stupéfiants

Filières terroristes-internationales-sous régionales-locales

Forces

- Capacités terrestres
- Capacités financières
- Détermination
- Disponibilité du renseignement
- Soutien occulte
- Liens sociaux

Faiblesses

- Impossibilité de contrôler tout le territoire
- Adhésion limitée des populations

Capacités insuffisantes pour résister à une opération d'envergure

Banditismes armes et résiduels

Bandes sous régionales-locales-Délinquants

Forces

- **Capacités terrestres**
- **Capacités financières**
- **Disponibilité du renseignement**
- **Soutien occulte**

Faiblesses

- **Impossibilité de contrôler tout le territoire**
- **Pas d'adhésion des populations**

Capacités insuffisantes pour résister à une opération d'envergure

Phénomènes a combattre

Objectifs stratégiques :

Il s'agit pour les groupes terroristes, les trafiquants et les bandits armés de créer et d'imposer un Etat de non droit.

Objectifs opératifs :

Conquérir et contrôler des espaces aux moyens de la terreur et de la psychose.

2. Mesures adoptées par le Gouvernement

2.1 Aux plans législatif et réglementaire :

- Loi n°025 du 23 juillet 2008 portant répression du terrorisme au Mali ;
- Loi n°06-066 du 29 décembre 2006 portant loi uniforme relative à la lutte contre le blanchiment des capitaux ;
- Loi n°2013-016 du 21 mai 2013 portant modification de la Loi n°01-080 du 20 août 2001 portant code de procédure pénale ;

- Loi n°10-062 du 30 décembre 2010 portant Loi uniforme relative à la lutte contre le financement du terrorisme ;
- Création du Pôle Judiciaire Spécialisé de Lutte contre le Terrorisme et la Criminalité Transnationale Organisée;
- LOPM 2015-2019;
- LPSI 2017-2021;
- Accord pour la paix et la réconciliation issu du processus d'Alger et la paix, le DDR, la CNI;
- Décret 2017 portant approbation du PSIRC;
- Décret 2018 portant approbation de la Politique nationale de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent et le terrorisme.

- Résolution 1373 du 28 Septembre 2001 qui demande aux Etats membres de prévenir et réprimer le financement du terrorisme, de poursuivre et juger les actes terroristes et de donner une pleine coopération internationale;

-Convention des Nations-Unies contre la Corruption (2000), ratifiée le 18 Avril 2000;

-Convention unique sur les Stupéfiants (1961), ratifiée le 31 Octobre 1995 ;

la Convention sur les Substances Psychotropes (1971), ratifiée le 31 Octobre 1995;

-Convention des Nations-Unies contre le Trafic illicite des Stupéfiants et des Substances Psychotropes (1988), ratifiée le 31 Octobre 1995 ;

-Convention de l'Organisation de l'Unité Africaine sur la Prévention et la Lutte contre le Terrorisme (1999), ratifiée le 11 Mars 2002;

-Convention de l'Union Africaine sur la Prévention et la Lutte contre la Corruption (2003), ratifiée le 11 Décembre 2004 ;

- Convention sur l'Entraide Judiciaire et d'Extradition contre le Terrorisme signée à Rabat (2008), ratifiée le 10 Février 2010.

2.2 Au plan opérationnel

- renforcement des capacités (formation et équipements contre la guerre asymétrique) ;
- Renforcement de la coopération transfrontalière entre les forces de sécurité dans le cadre de la lutte contre le terrorisme et la criminalité transfrontalière (système interpol, Afripol, wapis, PCMS-G5);
- Programmes PANORAMA, GARSI...
- création du CECOGEAC;

2.3 Au plan tactique

- opérations DAMBE dans les régions du nord et du centre ;
patrouilles diurnes et nocturnes dans les centres urbains ;
- Opérations de sensibilisation des populations pour amener celles-ci à prendre part à leur propre sécurité ;
- opérations DAMBE dans les régions du nord et du centre ;
- opérations bipartites avec la MINUSMA ;
- opérations conjointes de ratissage le long des frontières avec le Burkina Faso et la RCI, opération de sécurisation de zone frontalière (Guinée Conakry).

Conclusion: La situation sécuritaire demeure volatile. Cependant, les Forces de sécurité et de défense restent mobilisées, surtout dans le cadre des différentes opérations en cours, à l'effet d'assurer au mieux, de concert avec les forces internationales et alliées, la paix, la stabilité et la sécurité sur tout le territoire national.

Je vous remercie de votre aimable attention